

HORIZONS

ASSOCIATION LOISIRS CULTURE JEUNESSE

16, rue des Ayguinards

38240 MEYLAN

Tél : 04 76 90 32 85

Meylan, le 25 janvier 2023

OFFRE EMPLOI ANIMATEUR·TRICE JEUNESSE C. D. I

L'association socioculturelle HORIZONS, agréée éducation populaire, recrute **un animateur (F/H), pour intervenir auprès des jeunes (11 – 18 ans)**. Contrat à durée indéterminée à pourvoir le plus rapidement possible, à Meylan.

MISSION

La mission principale est d'animer un lieu d'accueil de proximité, pour les jeunes de 11 à 18 ans (accueil après l'école, mercredi, samedi et vacances scolaires), ouvert environ 12h par semaine. Espace de rencontre à partir duquel l'animateur·trice doit favoriser le dialogue, le vivre ensemble, la prise d'initiative et proposer des animations. Il·elle intervient seul·e ou en équipe, selon les lieux et les projets.

Des missions complémentaires permettent un travail diversifié avec le public et l'équipe :

- Élaborer et encadrer des animations aux collègues
- Assurer la mise en place et la direction de séjours de préadolescents ou adolescents. (BAFD indispensable)
- Proposer une programmation spécifique aux vacances scolaires pour les jeunes.
- Suivre sur le plan pédagogique, administratif, matériel et financier plusieurs ateliers réguliers, culturels ou sportifs
- Rédaction de projet, compte-rendu et évaluation des actions
- Contribuer au travail d'équipe (13 salariés permanents) et au développement de l'association

DIPLÔMES ET EXPERIENCE

Diplôme professionnel obligatoire : DUT animateur, ou BPJEPS option animation sociale ou loisirs tout public et BAFD

Expérience d'animation auprès du public jeune.

Aptitude relationnelle : capacité à faire respecter les cadres établis en équipe, à mobiliser, à gérer des conflits.

Connaissances de base en informatique appréciées Permis B indispensable

Compétences en sport et en nouvelles technologies appréciées.

Capacité à s'intégrer à une équipe, dynamisme et autonomie

REMUNERATION

- Groupe D, indice 300, soit 2037 euros brut mensuel en référence à la convention collective ECLAT + reprise d'ancienneté le cas échéant.

Prise en charge de l'Indemnité Kilométrique vélo (IKV), part mutuelle et transport en commun à hauteur de 50%.

Congés payés : 7 semaines

HORAIRES : 35 h/ semaine

Du mardi au samedi pendant l'année scolaire et du lundi au vendredi, avec une présence plus soutenue, pendant les vacances. Travail occasionnel en soirées.

Adresser lettre de motivation avec curriculum vitae, jusqu'au **15 février 2023** à l'adresse ci-dessus ou par courriel à : direction@horizons-meylan.com.